

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.  
Monsieur François TIMMERMANS  
Fonctionnaire délégué  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 17/pfu/407569  
DMS HV/2328/002/09/2011-437PR  
N/réf. : AVL/ah/AUD-3.1/s521  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : SITE DE LA FORET DE SOIGNES à Watermael-Boitsfort. Route de Mont-Sain-Jean, 2. Extension d'une station de télécommunication en forêt de Soignes – opérateur Mobistar. Avis conforme.**  
*Dossier traité par Mme C. Defosse, DU et par M. H. Vanderlinden, DMS*

En réponse à votre courrier du 1<sup>er</sup> juin 2012 sous référence, réceptionné le 6 juin nous vous transmettons **l'avis conforme favorable sous réserve**, émis par notre Assemblée en séance du 13 juin 2012, concernant l'objet mentionné ci-dessus.

La demande vise l'extension d'une station de télécommunication implantée depuis plusieurs années dans la forêt de Soignes, le long de la route de Mont Saint-Jean. Le dossier est similaire à celui introduit en 2007 par le même opérateur, mais jamais mis en œuvre (permis unique du 25/06/2007, prorogé en 2009). L'intervention consiste à équiper le pylône 'Belgacom' de cinq antennes supplémentaires. A part le placement de six petits boîtiers au pied du mât, les dispositifs techniques seront intégrés dans l'édicule existant au pied du mât.

Le pylône supporte déjà plusieurs antennes de télécommunication appartenant à différents opérateurs. Ce regroupement permet d'éviter l'implantation et la multiplication de nouvelles installations techniques de ce type dans le site classé, ce qui est positif. ***La Commission ne voit donc pas d'objection à l'installation projetée parce qu'elle n'augmente à peine l'impact visuel du pylône existant. Elle demande toutefois d'apporter une attention particulière à l'installation de chantier de manière à éviter toute dégradation du site classé pendant les travaux.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden)